

Déclaration de naissance

Acte sous seing privé

Définition de glossaire

Mis à jour le 24 juin 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Acte rédigé et signé par des particuliers, sans la présence d'un notaire (par exemple, un contrat)

- [Code civil : articles 1372 à 1377](#)



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr